suvapro

# Enlèvement de plaques de fibrociment à l'air libre





Plateforme élévatrice mobile de personnel et entreposage intermédiaire sur un équipement séparé.

**Principaux aspects**

- Risques pour la santé au contact des éléments de construction amiantés.
- Dissémination des fibres d'amiante (aspects d'hygiène).
- Contamination des locaux (fibres d'amiante).
- Risques de chute (à travers une toiture, par-dessus le bord d'un toit).
- Utilisation non conforme des équipements de travail à disposition.

**Afin de réduire au maximum la libération de fibres d'amiante, ne jamais casser, percer, meuler, scier, briser ou travailler des plaques de fibrociment au moyen d'une tronçonneuse à meule.**

| Thématique | Conditions |
|---|---|
| **Instruction** | Instruction préalable du personnel au sujet des phénomènes dangereux et des méthodes de travail appropriées. |
| **EPI** | Masque anti-poussière FFP3 (élimination comprise) |
| | Combinaison à usage unique (élimination comprise) |
| | Casque de protection avec jugulaire (risques de chute, travaux de déconstruction) |
| | Chaussures de sécurité (nettoyage compris) |
| | Gants (élimination comprise) |
| **Sécurisation de la zone à assainir** | Prendre les dispositions nécessaires afin que les tiers ne puissent pas accéder à la zone d'assainissement. |
| **Comportement, hygiène** | Ne pas cuisiner ou manger à proximité du poste de travail. |
| | Au moment de retirer la combinaison à usage unique, veiller à ne pas salir les vêtements de ville ⇨ ne pas emporter chez soi les vêtements de travail exposés aux fibres d'amiante. |
| **Enlèvement** | Déconstruction dans l'ordre inverse de l'installation. |
| | Prendre soin de mouiller les vis, les crochets et les clous avant leur démontage. |
| | Les plaques démontées doivent être déposées avec précaution dans les bennes prévues à cet effet ⇨ ne pas les lancer ou les mettre dans un glissoir! |
| **Protection contre les chutes** (travaux en sous face) | Pour les travaux en sous face, toujours utiliser (si possible) une plateforme élévatrice (par ex. pour scier un étrier de fixation en Eternit sur une panne). Les plaques démontées doivent être empilées sur un équipement séparé (ex.: Manitou, Merlo, chariot élévateur) et ne jamais être déposées dans la nacelle de la plateforme élévatrice. |
| **Protection contre les chutes** (travaux en surface) | **Chutes par-dessus le bord du toit**<br>Echafaudage pour chéneau + protection latérale du côté des pignons; installer év. une paroi de retenue ou une paroi de protection de couvreur. |
| | **Chutes à travers le toit**<br>Toujours prévoir des filets de sécurité. (Ces derniers doivent dépasser d'au moins 1 m la zone de travail.) **De manière générale, les plaques de fibrociment (ex.: Eternit ondulé) sont considérées comme des surfaces de résistance limitée à la rupture.** |
| | **Travailler par zones** ⇨ fermer l'accès à la zone non résistante à la rupture (sur le toit et à l'intérieur du bâtiment). |
| | Pendant le démontage, il est interdit de séjourner au-dessous de la zone de travail. En cas de travaux de déconstruction, **le port du casque est obligatoire**. |
| **Entreposage intermédiaire des plaques sur le toit** | La résistance du toit doit être assurée! Lors de l'évacuation des plaques empilées sur le toit, les travailleurs doivent être protégés contre les risques de chute. |
| **Elimination et récupération** | Décharge pour matières inertes ⇨ se renseigner auprès l'autorité cantonale responsable (www.forum-amiante.ch). |

## Informations complémentaires

⇨ www.suva.ch/waswo-f

www.suva.ch/amiante
www.forum-amiante.ch
Feuillet Suva 66104: Plaques de fibrociment
Liste de contrôle Suva 67151: Travaux de déconstruction et de démolition
Ordonnance sur les travaux de construction, art. 3, art. 60
Directive CFST 6503 ⇨ nouvelle version: fin 2008

## D'autres questions?

⇨ 021 310 80 42 ⇨ genie.civil@suva.ch